



Département SCULPTURE MOULAGE d'IATSE 514

Les fonctions que nous couvrons sont :

- **Chef sculpteur-mouleur** (*Head Sculptor Moulder*)
- **Assistant-chef sculpteur-mouleur** (*Assistant Head Sculptor Moulder*)
- **Sculpteur-mouleur** (*Sculptor Moulder*)
- **Sculpteur** (*Sculptor*)
- **Plâtrier** (*Plasterer*)
- **Assistant-plâtrier** (*Assistant Plasterer*)
- **Assistant du département sculpture moulage** (*Department Assistant Sculptor Moulder*)

Critères de base de classification et de reclassification pour toutes les fonctions du département :

1. Tout candidat devra soumettre un C.V. correspondant aux prérequis mentionnés ci-dessous et avoir les habiletés techniques requises pour son poste.
2. Indiquer seulement les projets pour lesquels vous détenez un crédit.
3. Votre C.V. peut inclure des films, des séries télé, des publicités, des vidéo-clips ou toute autre forme de productions.
4. Certifications et formations obligatoires :
 - Secourisme général avec RCR, niveau C
 - SIMDUT 2015
 - Responsabilité criminelle en matière de santé et sécurité au travail
 - Prévention et gestion du harcèlement : civilité et respect en milieu de travail (QUÉBEC)
 - Protection contre les chutes - Niveau de base
 - Qualification sécuritaire des plateformes élévatrices et nacelles à bras articulé
 - Qualification sécuritaire des chariots élévateurs; Classes I, IV, V
 - Qualification sécuritaire des chariots élévateurs tout-terrain; Classe VII
 - Conduite sécuritaire de chariot élévateur (en version renouvellement)
 - Protection respiratoire
 - Échafaudages d'accès primaire
 - Maniement de scie à chaîne
5. Pour chacune des fonctions susmentionnées, une équivalence de travail documentée sera analysée et considérée, sous réserve d'approbation, par le **comité d'adhésion** (IATSE 514). De plus, les habiletés pour lesquelles le postulant déposera une certification valide seront considérées. De même pour les habiletés techniques qui pourront être validées par un diplôme, porte-folio, lettres de recommandation ou toute autre preuve de compétences.

Critères de classification et de reclassification spécifique aux fonctions :

Chef sculpteur-mouleur est dit du membre qui :

1. Fait état d'une expérience de travail en tant que Chef sculpteur mouleur et/ou Assistant Chef Sculpteur Mouleur et/ou Sculpteur Mouleur d'au moins cinq-cents (500) jours de travail sous contrat IATSE 514 et sur au moins six (6) longs métrages.
2. A suivi une formation sur la Responsabilité criminelle en matière de santé et sécurité au travail.

Assistant-chef sculpteur-mouleur est dit du membre qui :

1. Fait état d'une expérience de travail en tant qu'Assistant Chef Sculpteur Mouleur et/ou Sculpteur Mouleur d'au moins quatre-cents (400) jours de travail sous contrat IATSE 514 et sur au moins cinq (5) longs métrages.
2. Soumet deux (2) lettres de recommandation de membres en règle depuis au moins 5 ans dans le département à une fonction équivalente ou supérieure.

Sculpteur-mouleur est dit du membre qui :

1. Fait état d'une expérience de travail d'au moins trois cent cinquante (350) jours de travail sous contrat IATSE 514 et sur au moins quatre (4) longs métrages à cette fonction.
2. Soumet deux (2) lettres de recommandation de membres en règle depuis au moins 5 ans dans le département à une fonction équivalente ou supérieure.

Sculpteur est dit du membre qui :

1. Fait état d'une expérience de travail d'au moins trois-cents (300) jours de travail sous contrat IATSE 514 et sur au moins trois (3) longs métrages à cette fonction.
2. Soumet deux (2) lettres de recommandation de membres en règle depuis au moins 5 ans dans le département à une fonction équivalente ou supérieure.

Plâtrier est dit du membre qui :

1. Fait état d'une expérience de travail d'au moins trois-cents (300) jours de travail sous contrat IATSE 514 et sur au moins trois (3) longs métrages à cette fonction.
2. Soumet deux (2) lettres de recommandation de membres en règle depuis au moins 5 ans dans le département à une fonction équivalente ou supérieure.

Assistant-plâtrier est dit du membre qui :

1. Fait état d'une expérience de travail d'au moins deux-cent-quatre-vingts (280) jours de travail sous contrat IATSE 514 et sur au moins trois (3) longs métrages à cette fonction.
2. Soumet deux (2) lettres de recommandation de membres en règle depuis au moins 5 ans dans le département à une fonction équivalente ou supérieure.

Assistant du département sculpture moulage est dit du membre qui :

1. Fait état d'une expérience de travail d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours de travail sous contrat IATSE 514 et sur au moins trois (3) longs métrages à cette fonction.
2. Soumet deux (2) lettres de recommandation pertinentes de membres en règle depuis au moins 5 ans dans le département à une fonction équivalente ou supérieure.

Adopté le 4 décembre 2013 en réunion départementale.

Adopté le 11 décembre 2013 par le Conseil de direction.

Modifié le 21 février 2020.